ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

JC 19/25

29 août 2025
Original : anglais

F

Comité commun
5e réunion
17 septembre 2025
Londres (Royaume-Uni)

Rapport sur la conformité avec les dispositions relatives aux données statistiques conformément au Règlement sur les statistiques
Années caféières 2023/24 à 2024/2025

Contexte

1. Le présent document fournit des informations sur le respect par les Membres des obligations spécifiques en matière de communication de données énoncées dans le Règlement sur les statistiques (documents ICC-102-9 Rev. 5 – Certificats d'origine ; et ICC-102-10 – Rapports statistiques).

2. Le cadre indicateur permettant de calculer la conformité est défini dans le document SC-87/18. La ponctualité et l'exhaustivité des données requises sont utilisées pour calculer une note annuelle pour chaque Membre. La méthode de notation en place n'évalue pas la qualité des informations. Des sous-notes sont calculées par catégorie d'informations requises (onze sous-notes pour les Membres exportateurs et cinq sous-notes pour les Membres importateurs[1])[2] .

[1] *Pour les Membres exportateurs : exportations préliminaires, exportations, certificats d'origine, importations, prix payés aux producteurs, prix de détail, stocks d'ouverture, production, consommation, superficie consacrée à la culture du café et répartition des récoltes. Pour les Membres importateurs : importations, réexportations, prix de détail, torréfaction et stocks.*

[2] *Chaque mois et chaque année, chaque catégorie d'informations est évaluée à l'aide d'une sous-note, en tenant compte de l'exhaustivité et de la ponctualité par pays. Pour chaque dimension (exhaustivité et ponctualité), une valeur de 1 est attribuée si la condition est remplie et 0 si elle ne l'est pas. Les deux valeurs sont additionnées et divisées par 2, ce qui donne une sous-note mensuelle de 0, 0,5 ou 1 et une note moyenne annuelle par catégorie. Pour chaque pays, la note annuelle de conformité est calculée en faisant la moyenne de toutes les catégories. Un pays qui ne fournit aucune information aura une note de « 0 ». Les notes moyennes totales de conformité sont estimées en calculant la moyenne des notes totales de tous les pays exportateurs et importateurs et en les multipliant par 100.*

3. Les informations contenues dans le présent rapport sur la conformité couvrent les données statistiques reçues des Membres entre le 1er août 2024 et le 1er août 2025. En 2025, le score moyen de conformité des Membres exportateurs était de 27,1 %, contre 28,4 % en 2024, ce qui montre une tendance à la baisse. Le score moyen de conformité des Membres importateurs est resté stable entre 2024 et 2025, à un niveau de 68 % (IC-02/24). Cela est illustré dans les dernières colonnes des tableaux 1 et 2 respectivement. Les scores des Membres qui n'envoient aucune information sont inclus dans les scores moyens. Pour les sous-scores, la conformité est la suivante (voir les sous-scores du tableau 1 et du tableau 2).

- Pays exportateurs (tableau 1) : les sous-scores moyens pour les catégories d'informations sur les importations (40,5 %), les pays exportateurs (tableau 1) : les notes moyennes des sous-catégories d'informations sur les importations (40,5 %), les pays de destination (36,3 %) et les exportations (39,2 %) sont relativement plus élevées (et ont légèrement augmenté) par rapport aux notes moyennes plus faibles et en baisse pour les catégories d'informations sur la superficie consacrée au café (20,5 %), les stocks d'ouverture (16,8 %), les prix payés aux producteurs (19,7 %) et les prix de détail (7,7 %).
- Pays importateurs (tableau 2) : des sous-scores moyens relativement élevés et en amélioration ont été enregistrés pour les catégories d'informations sur les importations (97 %) et les exportations (96 %). Des sous-scores moyens plus faibles sont observés pour les catégories d'informations sur les prix de détail (43 %) et les torréfactions (11 %).

4. Afin de permettre une analyse plus détaillée, nous pouvons distinguer plusieurs cas parmi les Membres :

- Pays qui n'envoient pas d'informations ;
- Pays qui envoient régulièrement les données commerciales et d'autres catégories d'informations :
- Pays qui envoient régulièrement les données commerciales (mais pas les autres catégories d'informations) :
- Les pays qui envoient les données commerciales occasionnellement (pas régulièrement et/ou pas en temps voulu) ;
- Les pays qui transmettent des données commerciales de mauvaise qualité.

5. Les faibles scores moyens de conformité (tableaux 1 et 2) sont influencés par les Membres qui n'envoient aucune information.

- En 2024/25, 19 pays exportateurs ont envoyé des informations à l'OIC, 23 ne l'ont pas fait, contre 17 Membres exportateurs ayant envoyé des informations en 2023/24. 19 Membres exportateurs ont envoyé des informations, contre 17 en 2023/24. 34 Membres

importateurs ont envoyé des informations en 2024/25, contre 33 en 2023/24. Cela est illustré dans les graphiques 1 et 2 (les données incluent les Membres suspendus).

- Si l'on exclut les Membres qui n'envoient pas d'informations, le score moyen total de conformité est de 63,1 % pour les pays exportateurs en 2024/25, contre 70 % en 2023/24. Ceci est illustré dans le tableau 3.
- Les scores de conformité pour les catégories d'informations relatives aux importations, aux exportations et aux certificats d'origine sont nettement plus élevés lorsque l'on exclut les Membres exportateurs qui n'envoient aucune information. Pour les pays exportateurs (2024/25), les scores de conformité pour les informations relatives aux exportations, aux certificats d'origine et aux importations sont respectivement de 82,4 %, 81 % et 85,1 % pour l'ensemble des Membres qui ont envoyé des informations.

6. Même si un plus grand nombre de Membres exportateurs ont envoyé des informations à l'OIC, le score moyen de conformité des Membres qui envoient des informations diminue entre 2023/24 et 2024/25. Cet effet est visible dans le tableau 3. Cette diminution concerne presque tous les sous-scores moyens et est particulièrement significative pour les catégories d'informations « superficie sous contrôle » et « répartition des cultures ». Les Membres qui envoient des informations pour la première fois et ceux qui en envoyaient déjà régulièrement ont tendance à envoyer les informations moins rapidement/régulièrement ou à omettre certaines catégories d'informations.

7. Outre l'exhaustivité et la ponctualité des informations envoyées, telles que reflétées dans les scores moyens, la qualité des informations reçues peut être en dehors de la fourchette attendue. Parmi les 19 Membres exportateurs qui envoient des informations en 2024/25, 5 envoient des informations incohérentes importantes.

8. Les faibles scores de conformité peuvent également être attribués en partie à la méthodologie définie pour mesurer la conformité dans le document SC-87/18. Par exemple, les Membres sont tenus de fournir des informations qu'ils ne collectent plus systématiquement ou qu'ils hésitent à divulguer en raison de leur nature sensible. En outre, la nature binaire du facteur temps (dans les délais ou en retard) peut entraîner un biais à la baisse dans les scores. Enfin, la méthode ne mesure pas la qualité des données soumises. Il pourrait donc être nécessaire de revoir la méthode de notation de la conformité afin de permettre un suivi et un pilotage plus précis de la conformité.

Action

Le Comité conjoint est invité à examiner le rapport sur la conformité et, s'il le juge nécessaire, à formuler des recommandations au Conseil sur les mesures à prendre pour

améliorer la conformité et sur les améliorations potentielles à apporter à la méthodologie de mesure de la conformité des Membres au Règlement sur les statistiques.

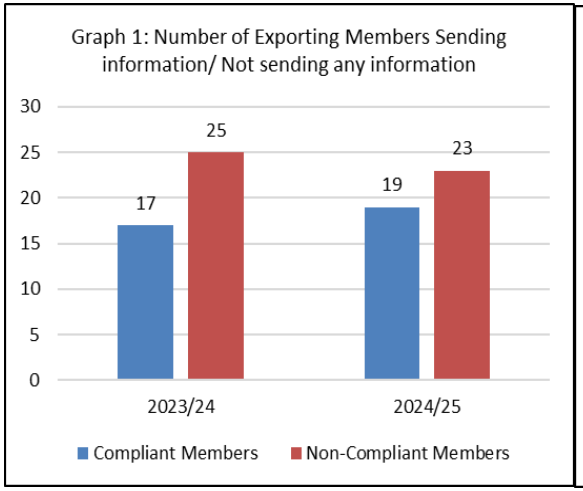

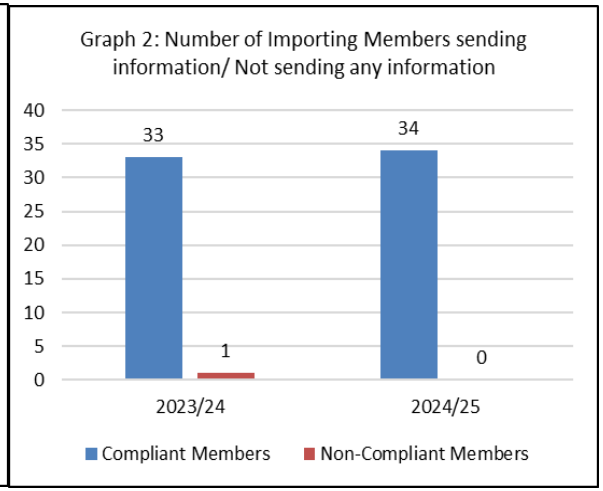

TABLE 1

TABLE OF COMPLIANCE BY EXPORTING MEMBER

Exporting Member	Preliminary Exports	Exports	CoO	Imports	Price to Growers	Retail Prices	Opening Stocks	Production	Consumption	Area under Coffee	Crop Distribution	Total Score
2024/25	40.5	38.1	36.3	39.2	19.7	7.7	16.8	30.4	27.0	20.5	22.0	27.1
2023/24	34.8	35.8	35.5	35.4	23.9	9.2	20.7	32.2	28.9	28.4	29.2	28.4

TABLE 2

TABLE OF COMPLIANCE BY IMPORTING MEMBER

Importing Member	Imports	Re-Exports	Retail Prices	Roastings	Inventories	Total Score
2024/25	97	96	43	11	94	68
2023/24	94	94	50	9	94	68

TABLE 3

TABLE OF COMPLIANCE BY COMPLIANT EXPORTING MEMBERS

Exporting Member	Preliminary Exports	Exports	CoO	Imports	Price to Growers	Retail Prices	Opening Stocks	Production	Consumption	Area under Coffee	Crop Distribution	Total Score	Count of Compliant Members	Count of Non-Compliant Members
Complying Members only 2024/25	89.5	82.4	81.0	85.1	48.8	19.1	43.1	72.9	66.6	50.6	54.4	63.1	19	23
Complying Members only 2023/24	86.0	89.0	88.0	88.0	59.0	23.0	51.0	77.0	71.0	70.0	72.0	70	17	25
YoY Varitaiton of Complying Members	3.5	-6.6	-7.0	-2.9	-10.2	-3.9	-7.9	-4.1	-4.4	-19.4	-17.6	-7.3	2	-2